



**AMAP de Bel-Air ....**

du BON, du BIO et du LOCAL

site internet : [amapdebelaire.org](http://amapdebelaire.org)

adresse élec. : [moncontact@amapdebelaire.org](mailto:moncontact@amapdebelaire.org)

## CONTRAT VOLAILLES ET LAPINS / De MAI A OCTOBRE 2017

Entre le producteur Monsieur Michel CHAVINAS 1654 route de Pertuis 84460 CHEVAL BLANC siret 50908881100013 tel : 0681356901	Et, l'adhérent de l'AMAP des Alpilles Monsieur, Madame : _____ Adresse _____ _____ tél : _____
--	--

Contenu du contrat : le présent contrat est passé pour l'approvisionnement mensuel des produits de volailles et de lapins d'élevage de ferme (certifiés 100% fermiers), qui devront être retirés sur le lieu de distribution

Durée du contrat : 6 mois

Tarifs : poulet 9.10€/kg - pintade 9.70€/kg - canette 10.60€/kg - lapin 11.70€/kg

Un acompte de 10€ par volaille et par lapin sera demandé à la commande lors de l'établissement du contrat. Le solde, en fonction du poids sera à régler à chaque livraison. Pour 1.5€ de plus par volailles, choisissez de les recevoir découpées, à régler à la livraison

Référent : Régine PEROTTO : 0660129421

Date de livraison	POULET		PINTADE		CANETTE		LAPIN		Total acompte
	Entier	Découpé	Entier	Découpé	Entier	Découpé	Entier	Découpé	10 €
Jeudi 4 mai									
Jeudi 1 <sup>er</sup> juin									
Jeudi 6 juillet									
Jeudi 3 août									
Jeudi 7 sept.									
Jeudi 5 octobre									
ATTENTION / les volailles non récupérées sont perdues								TOTAL	

Le règlement se fera par chèque, libellé au nom de Mr CHAVINAS et remis lors de la signature de ce contrat.

Possibilité de paiement en 3 fois

1 <sup>er</sup> chèque le n° montant :	2 <sup>ème</sup> chèque le n° montant :	3 <sup>ème</sup> chèque le n° montant :
--	---	---

Bel Air le :

Signature de l'adhérent	Signature du producteur
-------------------------	-------------------------